

première organisation syndicale en France, secteur privé et public confondu.

L'appel urgent à la négociation lancé par la CFDT Cheminots au travers de son préavis n'a pas été saisi par le gouvernement. Celui-ci a refusé de clarifier sa position et de répondre aux légitimes attentes des cheminots. En choisissant le conflit, le gouvernement fait le choix de l'irresponsabilité. Ainsi, il veut jauger le niveau de mobilisation des cheminots pour mesurer le rapport de force au lieu de mettre ses propositions sur la table. Montrons-lui notre détermination! C'est pourquoi, en cohérence avec sa démarche, la CFDT invite tous les cheminots à se mettre en grève reconductible à partir du 4 décembre 2019 à 19h00.

L'ENGAGEMENT PRIS PAR LE GOUVERNEMENT EN 2018 DOIT ÊTRE RESPECTÉ!

La contrepartie de la fermeture du régime spécial des cheminots était le maintien des droits. C'est le même gouvernement qui refuse d'honorer cet engagement aujourd'hui. La question du régime spécial est posée dans le statut, à son article 4-2 du chapitre 5 : « Dès leur admission à l'essai, les agents du cadre permanent sont affiliés au régime spécial de retraite du personnel de la SNCF dans les conditions réglementaires en vigueur ».

LA CONSTRUCTION DE L'AVENIR PASSE PAR LE RESPECT DU PRÉSENT ET DU PASSÉ!











souhaite de la lisibilité et n'accepte pas de lâcher



LA CFDT CHEMINOTS REVENDIQUE

La garantie de tous les droits et règles actuelles

retraite et embauché avant le 1er janvier 2020,

un basculement volontaire du régime spécial

vers le régime universel, en prévoyant une conversion des droits acquis dans le régime spécial au sein du régime universel. La CFDT

en préservant le mode de calcul, âge de départ,

niveau des pensions ainsi que les droits issus des

du personnel affilié au régime spécial de

POUR LES AGENTS AU STATUT

négociations de 2007-2008.

la proie pour l'ombre. ⊕⊕⊕

POUR LES AGENTS CONTRACTUELS ACTUELS ET EMBAUCHÉS APRÈS JANVIER 2020

- Assurer la redistribution des économies de cotisations générées par l'arrêt du recrutement au statut (absence de cotisation T2 sur les nouveaux embauchés).
- Redistribuer les économies pour les augmentations salariales dans la branche ferroviaire (salaire de base plus ancienneté).
- Redistribuer les économies pour financer un dispositif de retraite complémentaire durable (PER, etc.).
- - bonifications pour les métiers pénibles (niveau branche);
 - dispositifs de fin de carrière (niveau branche);
 - → maintien des dispositifs négociés dans le GPF SNCF (fin de carrière).
- Fixer dès maintenant l'agenda et la méthode de négociation des droits des salariés contractuels (sujets, objectifs, délais).

POUR TOUS LES SALARIÉS DE LA BRANCHE FERROVIAIRE

- Extension du périmètre de l'actuelle CPRP SNCF pour l'assurance maladie des salariés de la branche avec l'intégration du principe de solidarité intergénérationnelle (actifs-retraites).
- ☑ La garantie de construire un nouveau régime de retraite pour tous les salariés afin de supprimer les inégalités actuelles et d'intégrer les réalités du travail d'aujourd'hui et une retraite digne pour toutes et tous (pénibilité du travail sous toutes ses formes, travail des femmes, polypensionnés, situations individuelles, etc.).





Consultez le préavis CFDT Cheminots en cliquant ici ou en allant sur https://bit.ly/2Y9F8Kr

OUI, IL FAUT UNE RÉFORME SYSTÉMIQUE, MAIS CELA NÉCESSITE DE DONNER DES RÉPONSES AUX SALARIÉS, DE RESPECTER LE CONTRAT SOCIAL PASSÉ ET DE POSER SUR LA TABLE DES DROITS NOUVEAUX POUR LES SALARIÉS CONTRACTUELS PRÉSENTS ET À VENIR.

LA CFDT REVENDIQUE UNE RÉFORME
QUI FASSE DISPARAÎTRE LES INÉGALITÉS
EXISTANTES AUJOURD'HUI ET APPORTE
DES DROITS NOUVEAUX

- ⊗ sur l'égalité entre femmes et hommes ;
- ⊗ sur l'aménagement des fins de carrière :
- **⊘** sur la situation des polypensionnés.

Pour cela, la CFDT revendique un système basé sur la solidarité et le maintien de l'âge de départ à la retraite.



Si la CFDT partage un nombre important de revendications portées par les autres organisations syndicales, elle refuse de donner l'illusion aux cheminots que la réforme ferroviaire de 2018 pourrait être abrogée. La loi *Nouveau pacte ferroviaire* a définitivement fermé le recrutement au statut et le régime des retraites associé pour

les futurs embauchés. Cette situation, ainsi que la transformation du Groupe et de la branche, nous impose de réinventer un modèle social qui soit porteur de nouveaux droits (meilleure prise en compte des sujétions de dimanche, férié et nuits, 13° mois, complémentaire santé pour tous, caisse de prévoyance, facilités de circulation universelles, titres-restaurant, chèques vacances, etc.). Des mesures existent pour améliorer le quotidien des cheminots.

Face à un gouvernement qui refuse de négocier, la CFDT fera entendre ses légitimes revendications pour des cheminots du GPF, comme ceux de la branche ferroviaire en s'engageant dans la mobilisation.

LA CFDT APPELLE TOUS LES CHEMINOTS À SE METTRE EN GRÈVE DÈS LE MERCREDI 4 DÉCEMBRE À 19H00 POUR MONTRER AU GOUVERNEMENT LEUR DÉTERMINATION À DÉFENDRE LES SPÉCIFICITÉS DE NOS MÉTIERS.





